

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-391 DU 11 AOUT 1997
Portant reclassement dans l'Ordre
National du Bénin de Monsieur
DEHOUMON Boniface précédé-
demment membre de l'Ordre
National du Dahomey

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret n° 72-193 du 31 Juillet 1972 portant nominations et promotions à titre civil dans l'Ordre National du Dahomey ;
- VU la Lettre de demande de reclassement de l'Ordre National du Dahomey à l'Ordre National du Bénin formulée par Monsieur DEHOUMON Boniface.

VU la Lettre n° 65-C PR/GCONB/SA/SP du 4 AOUT 1997 transmettant le dossier de reclassement de l'intéressé dans l'Ordre National du Bénin au Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin.

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 64 de la Loi 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur DEHOUMON Boniface, précédemment membre de l'Ordre National du Dahomey, est reclassé dans l'Ordre National du Bénin à concordance de grade comme suit :

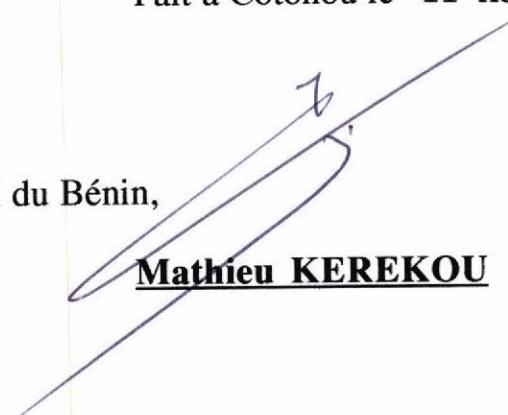
AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur DEHOUMON Boniface, pour prendre rang pour compter de la date de la signature du Décret de reclassement.

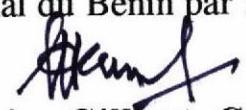
Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou le 11 AOUT 1997

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - CS 2 - SGG 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.